

118,3

C'est le nombre de postes restés vacants à la DRFIP 44 après le mouvement local du 01/09/2021, calculé par la CGT, par application des taux de couverture (seuls éléments que la Direction nous a communiqué suite à la suppression des CAPL de mutations).

Le taux global s'élève à 92,27 %, ce qui explique les chiffres après la virgule !

La Direction refuse toujours de nous donner la liste localisée des postes vacants au motif officiel de ne pas influencer les choix des agent·es.

Dans le détail, après application des différentes situations (temps partiel, COM, CLM, CLD, renforts ...), il manque dans les services l'équivalent de 4,9 A, 59,50 B et 42,40 C. Une paille !

Ces chiffres, en dégradation constante à l'échelle du département (87,46 au 01/09/2020) ou par catégorie illustrent la situation actuelle des services, que ne masquent donc pas les arrivées nombreuses mais trompeuses de A, B et C en 1^{ère} affectation.



VOX POPULI OU VOX DÉMAGOGIE ?

la Drfip 44 vient de diffuser une note relative à l'application Voxusagers. Il était temps, car cette plateforme est ouverte depuis plusieurs mois déjà.

Mais de quoi s'agit-il ?

Cette nouvelle interface est censée permettre aux usager·es de relater leur « expérience usager » dans diverses administrations dont la nôtre et avoir une réponse en retour. Énième interface liée à la « transformation » de la Fonction Publique, ce nouveau forum, compte déjà 3 992 « expériences », dont 2 649 négatives !

La Dgfp ne compte modestement que pour 85 « histoires » dont 67 négatives. Bref, où est la plus-value pour l'utilisateur ? C'est proche du néant, nous sommes sur de la communication institutionnelle au lieu de répondre aux besoins.

URGENCE SALAIRES

L'inflation repart, le SMIC va donc être automatiquement revalorisé de 2,2% au 1^{er} octobre 2021. Cette augmentation aurait comme effet mécanique de plonger des centaines de milliers d'agent·es titulaires ou contractuel·les de la fonction publique dans des rémunérations inférieures au SMIC. Cela contraint donc le gouvernement à anticiper la (misérable) revalorisation de la grille C programmée pour le premier janvier prochain.

Cela démontre une fois de plus l'absence de politique salariale ambitieuse de ce gouvernement. Et le retour de l'inflation va fortement impacter notre pouvoir d'achat, avec un début de crise énergétique : carburants, électricité, gaz... les prix s'envolent !

Le tarif réglementé de vente de gaz réservé à Engie, qui concerne encore un tiers des 10,7 millions d'abonné·es, a été relevé de 9,96 % au 1^{er} juillet et de 5,3 % au 1^{er} août.

L'électricité a encore augmenté de 0,48 % en août, après + 1,93 % en février et deux augmentations plus fortes en 2020. Et on nous promet pour très bientôt une forte inflation sur les produits alimentaires...

La CGT revendique un électrochoc salarial avec une augmentation importante du point d'indice, soit une hausse immédiate de 10 % du point d'indice. **C'est notamment ce que la CGT a porté lors du RDV salarial Fonction Publique du 21 septembre.**

En parallèle, des **négociations à la DGFIP (primes notamment)** pourraient aboutir positivement grâce à l'unité syndicale portée par la CGT. **La mobilisation du 5 octobre doit nous permettre de peser !**

MINI SMIC ET MAXI CAC

La hausse « automatique du SMIC » est minime et méprisante surtout lorsqu'on la compare aux rémunérations des patrons du CAC40.

La hausse de leurs revenus pour l'année 2021 est de 1,5 millions : les revenus annuels de ces dirigeant·es d'entreprise sont alors de 5,3 millions d'euros en moyenne. **Un·e patron·e du CAC40 gagne 778 fois le SMIC chaque mois.**

De même, les dirigeant·es des Next80 (les 80 entreprises qui n'ont pas eu accès au CAC40) profitent d'une augmentation encore plus nette : elle est de 3,2 millions d'euros.

Que l'on ne nous dise pas qu'il n'y a pas d'argent pour les salaires !!!

